

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LUZE

Nombre de conseillers :
en exercice : 13
présents : 12
votants : 12

L'an deux mil vingt-six et le vendredi cinq juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session *ordinaire*, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Éric STEIB, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/05/2026

Présents : Éric STEIB, Fabien DESGRANGES, Sylvaine WARTELLE, Pascal MONNIER, Etienne SURLEAU, Jean-Paul GRESSARD, Jessie BERNE, David TOZZI, Loïc LAURENCOT, Nicolas ABRY, Carole VERDOT, Emeline GREVILLOT.

Excusées : Sandrine MANARA, Emeline VAILLAUT-PREVOT, Clotilde THIRY.

Procuration : Emeline VAILLAUT-PREVOT donne procuration à Jessie BERNE ; Clotilde THIRY donne procuration à Eric STEIB.

Délibération n°32-2026
OBJET : Sénatoriales : Election des délégués et suppléants
(commune de moins de 1 000 habitants)

Le conseil municipal s'est réuni en l'hôtel de ville, le 5 juin 2026 à 18 heures 30 minutes.

Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

MM SURLEAU Etienne et GRESSARD Jean-Paul (les plus âgés)

Mmes VERDOT Carole et GREVILLOT Emeline (les plus jeunes)

La présidence du bureau est assurée par le maire.

b) Les candidatures enregistrées :

- STEIB Eric

- MONNIER Pascal

- WARTELLE Sylvaine

M. le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.
Le Maire indique que doivent être élus 3 délégués et 3 suppléants.

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

c) Élection des délégués

Ont obtenu :

- M. STEIB Eric : 14 voix
- M. MONNIER Pascal : 13 voix
- Mme WARTELLE Sylvaine : 13 voix

Ms STEIB, MONNIER et Mme WARTELLE ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

d) Élection des suppléants

NB : la même démarche est conduite pour l'élection des suppléants.

- M. DESGRANGES Fabien : 14 voix
- Mme BERNE Jessie : 13 voix
- M. LAURENCOT Loïc : 13 voix

Ms DESGRANGES, LAURENCOT et Mme BERNE ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

Fait à LUZE, le 08/06/2026

Pour extrait conforme

Le maire,

